Vinextase®

Extasym Crystal

Préparation enzymatique concentrée pour le débourbage des vins blancs et rosés.

* Clarification rapide des moûts difficiles (forte turbidité, basse température, etc.)
* Amélioration de la filtration des vins

COMPOSITION :
Pectinases issues d'Aspergillus niger non OGM, préparation enzymatique exempte d'activité cinnamoyl estérase évitant la formation de phénols volatils.

Caractéristiques physiques

*Aspect : poudre granulée
* Couleur : beige

Conformité

Produit conforme au codex oenologique international et aux réglementations en vigueur.

Doses et mode d'emploi

Débourbage : 0,5 à 1 g/hl.
Dissoudre dans 10 fois son poids d'eau dans un récipient propre.
Éviter un ajout simultané d'enzymes et de SO_2.
Ne pas mélanger avec la bentonite.

Analyse physico-chimique

* Cinnamoyl esterase	< 10 U/g
* Autres composants : Sulfate d'ammonium, maltodextrine	
* Cadmium	< 0,5 mg/kg
* Mercure	< 5,5 mg/kg
* Arsenic	< 3 mg/kg
* Plomb	< 5 mg/kg

Alimentarité

Apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe dans le respect des règles d'utilisation.

Conditionnement et stockage

Boîte PET de 100 g et 500 g
Stocker à l'abri de la lumière à une température < 20°C dans un local sec et exempt d'odeur.
DLUO : 3 ans dans son emballage d'origine.

Pureté biologique

* Micro-organismes aérobies mésophiles revivifiables	< 50 000 cfu/g
* Salmonelles	absence dans 25 g
* Coliformes	< 30 cfu/g
* Anaérobies sulfito-réducteurs	< 30 cfu/g
* Staphylococcus aureus	absence dans 1 g
* Activité antibactérienne	aucune
* Mycotoxines	absence de quantité décelable

Les informations de cette fiche technique correspondent à l'état actuel de nos connaissances et sont données à titre indicatif sans engagement ou garantie.
Le produit doit être utilisé conformément à la réglementation en vigueur.

Fiche technique mise à jour : 12/06/2012

soufflet vigne

Vinextase® - une marque de Soufflet Vigne
Le Pont Rouge RN6 - BP 125
69654 Villefranche sur Saone - RCS 623 780 178

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

Nom commercial : **EXTAZYM CRYSTAL**

Synonyme : Préparation enzymatique poudre (protéine enzymatique)

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation : Biocatalyseur pour l'industrie.

Identification Distributeur : SOUFFLET VIGNE – BP 125 – 69654 VILLEFRANCHE Cedex
Tél : 04 74 65 31 04

Numéro d'appel d'urgence
En France : contacter le numéro ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24, 7j/7)
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres anti-poisons français qui fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel).

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Directive 1999/45/CEE

Phrase(s) de risque : R42 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Symbole(s) : Xn

Dangers pour la santé : L'inhalation répétée de poussières ou d'aérosols d'enzymes suite à une manipulation inadaptée peut induire une sensibilisation et provoquer des réactions de type allergique chez les individus sensibilisés.
Irritation légère de la peau.
Irritation légère des yeux.

Dangers pour l'environnement :
Pas de danger connu dans l'état actuel des connaissances.

Dangers physiques ou chimiques :
Pas de danger connu dans l'état actuel des connaissances.

Effet d'une exposition excessive : voir section 4.

Classification selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP)

Classification : Sensibilisant respiratoire catégorie 1

Phrase(s) de risque : H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon la Directive 1999/45/CE

Symbole de danger :

nocif

Phrase(s) de risque : R42 – *Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.*

Phrase(s) S : S22 – Ne pas respirer les poussières.
S24 – Eviter le contact avec la peau
S36/37 – Porter des vêtements de protection et des gants appropriés.

Etiquetage selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP)

Mention de danger : Danger

Symbole de danger :

Phrase H :
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Phrases P :
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P304+P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la législation locale en vigueur.

2.3. Autres dangers

Le mélange n'est pas considéré comme un mélange PBT ou VPVB.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

Substance/Mélange :Mélange

Composants dangereux

Nom chimique	N° CAS	N° CE	N° IUB	%	Classification DSD (Dir. 1999/45/EEC)	Classification CLP (Reg. 1272/2008)
Polygalacturonase	9032-75-1	232-885-6	3.2.1.15	1 - 10%	Xn ; R42	Resp. Sens. 1 ; H334
Pectine esterase	9025-98-3	232-807-0	3.1.1.11	1 - 5%	Xn ; R42	Resp. Sens. 1 ; H334
Pectine lyase	9033-35-6	232-894-5	4.2.2.10	1 - 5%	Xn ; R42	Resp. Sens. 1 ; H334

Les autres composants ne sont pas énumérés car ils n'ont pas d'impact sur la classification du mélange.

Pour le texte complet des phrases R/H mentionnées dans cette section, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités : Protection des sauveteurs: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Transporter la personne incommodée à l'air frais. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Inhalation : En cas d'inhalation, emmener à l'air frais. Empêcher le refroidissement de la personne. Maintenir la victime au repos en position demi-assise. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau courante. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau courante. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Installations de premiers secours : S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Les personnes sensibles peuvent développer de l'asthme à la suite de l'inhalation de cette substance.

Ingestion : Il n'y a aucun effet aigu connu dû à une surexposition à ce produit.

Contact avec la peau : Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux. (rougeur).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Petit incendie : Utiliser des poudres chimiques ou du gaz carbonique.
Gros indencie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie/d'explosion inhabituels
Pas de risque identifié en l'état actuel des connaissances.

Risque lié aux produits de décomposition thermique
En cas d'incendie, peut produire des produits de décompositions toxiques et/ou corrosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie
L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Protection des intervenants

Porter un vêtement de protection approprié. Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser un équipement de protection adéquat (voir Section 8). Consulter immédiatement un spécialiste.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure spéciale n'est requise.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel et fuite : Eviter la formation de poussières ou d'aérosols. Absorber avec matériau adapté. Placer dans un récipient approprié. Nettoyer la zone touchée avec beaucoup d'eau.

Fuite ou déversement accidentel important : Eviter la formation de poussières ou d'aérosols. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés. Endiguer si nécessaire. Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques. Recyclez, si possible.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Employer si possible en circuit fermé. Utiliser avec une ventilation adéquate. Employer un équipement de protection approprié. Eviter tout contact avec les yeux, la peau, les voies respiratoires et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange destiné à catalyser des réactions par voie enzymatique au cours du process industriel.

Section 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes, de même qu'à la fin de la journée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire : Porter un masque anti-poussière P3.
Peau et corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Yeux : Masque complet.
Mains : Porter des gants appropriés.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas êtres contenues.
Les eaux usées doivent être évacuées vers une station d'épuration.

Les conseils concernant la protection personnelle sont valides pour les hauts niveaux d'exposition. Adapter la protection personnelle en fonction du risque d'exposition.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Poudre.
Couleur : Beige.
Odeur : Légère odeur de fermentation.
pH : 4 à 6 (concentration 1%).
Solubilité : Soluble dans l'eau.

Point de fusion/congélation, seuil olfactif, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition, point d'éclair, taux d'évaporation, inflammabilité (solide, gaz), pression de vapeur, densité de vapeur, coefficient de partage (n-ocatnol/eau), température de décomposition, température d'auto-inflammabilité, viscosité, propriétés explosives, propriétés comburantes : Données non pertinentes

9.2. Autres informations Pas d'information disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : Non pertinent.
10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Néant dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter : Voir les sections 5 et 7.
10.5. Matières incompatible : Pas de recommandations spéciales.
10.6. Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas dans les conditions de manipulation et de stockage prévues (voir section 7)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Ingestion : Pas d'informations disponibles.
Contact avec la peau : Pas d'informations disponibles.
Contact avec les yeux : Pas d'informations disponibles.

Toxicité aiguë : Pas d'informations disponibles.

Irritation/Corrosion

Sensibilisation

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité : Pas d'informations disponibles.
Mutagénicité : Pas d'informations disponibles.
Tératogénicité : Pas d'informations disponibles.
Effets sur le développement : Pas d'informations disponibles.
Effets sur la fertilité : Pas d'informations disponibles.

Toxicité chronique : Pas d'informations disponibles.

Cancérogénicité : Pas d'informations disponibles.

Mutagénicité : Pas d'informations disponibles.

Tératogénicité : Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction : Pas d'informations disponibles.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité
Effets sur l'environnement : Pas d'informations disponibles.

Écotoxicité en milieu aquatique : Pas d'informations disponibles.

12.2. Persistance/dégradabilité : Pas d'informations disponibles.
12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas d'informations disponibles.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Voir section 2.3.
12.6. Autres effets nocifs : Pas d'informations disponibles.
12.4. Mobilité dans le sol : Pour les données sur l'état physique, la solubilité, voir section 9.

Remarques : La préparation est considérée comme étant non dangereuse pour l'environnement, la mobilité, la persistance, la dégradabilité, le potentiel de bioaccumulatíon, la toxicité en milieu aquatique, et les autres données relatives à l'éco-toxicité.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets (déchets des résidus; emballage souillé)
Evacuer les déchets conformément aux règles nationales/locales en matière de protection de l'environnement.
Les eaux usées doivent être évacuées vers une station d'épuration.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur en fonction de l'application du produit.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Réglementation européenne pour le transport international

ADR/RID : non applicable. **IMDG** : non applicable.
ADNR : non applicable. **IATA** : non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le mélange est conforme à l'article 16 du règlement 689/2008 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.
Il est conforme au Règlement 882/2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaire et au Règlement 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ….

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation sur la sécurité chimique.

SECTION 16 : Autres données

Texte des phrases R/H mentionnées aux sections 2 et 3

R42 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Information supplémentaires

Le format de cette fiche de sécurité est conforme au règlement CE/453/2010. Un numéro d'enregistrement REACH peut être attribué aux enzymes en raison de leurs applications techniques possibles. Les enzymes utilisées comme auxiliaires de fabrication de produit « food » ou « feed » sont dispensés d'enregistrement REACH, y compris de l'établissement de scénarios, d'exposition. La législation en vigueur applicable à ces domaines d'application est à prendre en compte.

Clause de non responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont considérées, à la date de publication, comme vraies et correctes. Cependant, la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toute recommandation ou suggestion, sont données sans garantie. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de ce produit. Les informations contenues dans cette fiche ne représentent pas des spécifications analytiques ; pour ces spécifications, voir notre fiche technique.

Motif de révision : l'ensemble de la fiche a été révisée pour une mise en conformité avec le règlement CE/453/2010.

SOUFFLET VIGNE

Produit / Product : EXTASYM CRYSTAL

Liste des substances / Substances list:			Présence	Traces	Absence
Annexe III de la directive 2003/89/CE modifiée par la directive 2006/142/CE du parlement européen et du conseil du 22 décembre 2006	Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées), et produits à base de ces céréales	Cereals containing gluten (i.e. wheat, rye, barley, oats, spels, kamut or their hybridised strains) and products thereof)			X
	Crustacés et produits à base de crustacés	Crustaceans and products thereof			X
	Œufs et produits à base d'œufs	Eggs and products thereof			X
	Poissons et produits à base de poissons	Fish and products thereof			X
	Arachides et produits à base d'arachides	Peanuts and products thereof			X
	Soja et produits à base de soja	Soybeans and products thereof			X*
	Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	Milk and products thereof (including lactose)			X
	Fruits à coque, à savoir amandes (*Amygdalus communis L.*), noisettes (*Corylus avellana*), noix (*Juglans regia*), noix de cajou (*Anacardium occidentale*), noix de pécan [*Carya illinoiesis (Wangenh.) K.Koch*], noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*), pistaches (*Pi*	Nuts i.e. Almond (*Amygdalus communis L.*) Hazelnut (*Corylus avellana*), Walnut (*Juglans regia*), Cashew (*Anacardium occidentale*), Pecan nut [*Carya illinoiesis (Wangenh.) K.Koch*], Brazil nut (*Bertholletia excelsa*), Pistachio nut (*Pistacia vera*), Macadamia nut			X
	Céleri et produits à base de céleri	Celery and products thereof			X
	Moutarde et produits à base de moutarde	Mustard and products thereof			X
	Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	Sesame seeds and products thereof			X
	Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO_2	Sulphur dioxide and sulpites at concentrations of more than 10 mg/kg or 10 mg/litre expressed as SO_2			X
	Lupin et produits à base de lupin	Lupine and products thereof			X
	Mollusques et produit à base de mollusques	Mollusc and products thereof			X

* Présent dans les matières premières utilisées pour le process de fermentation et considéré comme consommé par le microorganisme ; absent dans les étapes après la fermentation (formulation)

* Among the raw materials used in fermentation process and considered consumed by the microorganism ; absent in the steps after fermentation (formulation)

Nom / Name : LEHNER AUDE

Fonction / Position : Responsable Qualité / Sécurité

Date : 01/09/2008

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE- Téléphone : 04 74 65 31 04 - Télécopie : 04 74 60 36 27

SOUFFLET VIGNE

Certificat Non OGM

Non OGM certificate

Produit / *Product* : EXTASYM CRYSTAL / EXTASYM THERMO
EXTASYM CLARIFICATION / EXTASYM MP
EXTASYM MACERATION

Nous vous certifions que la formulation ci-dessus n'est pas issue d'organismes génétiquement modifiés.
We certify that the formulation above is not issued from genetically modified microorganism.

Responsable Qualité / Sécurité
Aude LEHNER

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE- Téléphone : 04 74 65 31 04 - Télécopie : 04 74 60 36 27

SOUFFLET VIGNE

Certificat alimentaire

Food Certificate

Produit / *Product* : EXTASYM CRYSTAL / EXTASYM THERMO
EXTASYM CLARIFICATION / EXTASYM MP
EXTASYM MACERATION

Nous vous certifions que les formulations de la gamme ci-dessus respectent les préconisations de l'Arrêté Français du 19 Octobre 2006 concernant l'emploi de préparations enzymatiques dans la fabrication des denrées et boissons destinées à l'alimentation humaine.
We certify that the formulations of the range above fulfil the requirements of French decree of October 19th 2006 about use of enzymes in food and drink manufacturing for human consumption.

Pureté chimique / *Chemical purity*	Cadmium / *Cadmium*	< 0.5 mg / kg
	Mercure / *Mercury*	< 0.5 mg / kg
	Arsenic / *Arsenic*	< 3 mg / kg
	Plomb / *Lead*	< 5 mg / kg
Pureté biologique / *Biological purity*	Micro-organismes aérobies mésophiles revivifiables / *Total viable counts*	< 50 000 / g
	Salmonelles / *Salmonella sp.*	Absence dans 25 g / *negative in 25 g*
	Coliforms / *Coliforms*	< 30 / g
	Anaerobies sulfito-réducteurs / *Anaerobic sulfate reducers*	< 30 / g
	Staphylococcus aureus	Absence dans 1 g / *negative in 1 g*
	Activité antibactérienne / *Antibacterial activity*	Aucune / *negative*
	Mycotoxines / *Mycotoxins*	Absence de quantité décelable / *Negative by test*

Responsable Qualité / Sécurité
Aude LEHNER

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE- Téléphone : 04 74 65 31 04 - Télécopie : 04 74 60 36 27

soufflet
VIGNE

Certificat

Produits aptes pour l'élaboration de vins bio selon le règlement (UE) n°203/2012

Le produit commercialisé par SOUFFLET VIGNE : **EXTAZYM CRYSTAL**

est autorisé pour l'élaboration de vins bio, selon le REGLEMENT EXECUTIF (UE) N° 203/2012 de la commission du 8 mars 2012, applicable à partir du 1er Août 2012.

Le 06/08/2013
Responsable Qualité / Sécurité
Aude LEHNER

Une société du Groupe Soufflet
"Le Pont Rouge" - RN 6 – BP 125 - LIMAS - 69654 Villefranche-sur-Saône Cedex
Tel. : +33 (0)4 74 65 31 04 - Fax : +33 (0)4 74 60 36 27
SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône -Tarare B 623 780 178 - TVA FR 56 623 780 178

soufflet
VIGNE

Certificat

Absence de CHLORAMPHENICOL

En raison de la récente alerte rapide de l'UE relative à l'industrie des aliments du chloramphénicol, nous vous informons sur notre position.
SOUFFLET VIGNE n'a pas utilisé de chloramphénicol dans la production des enzymes suivantes :

Produits Liquides :

- EXTASYM THERMO LIQUIDE
- EXTASYM CLARIFICATION LIQUIDE
- EXTASYM MACERATION LIQUIDE

Produits Poudre :

- EXTASYM CRYSTAL
- EXTASYM THERMO
- EXTASYM CLARIFICATION
- EXTASYM MACERATION
- EXTASYM MP

Responsable Qualité / Sécurité
Aude LEHNER

SOUFFLET-VIGNE
" Le Pont Rouge "
CS 20125 LIMAS
69654 Villefranche s/S. Cédex
Tél. 04 74 65 31 04
SIRET 623 780 178 00033

Certificat Ambiance– Mise à jour 11/09//2013

Une société du Groupe Soufflet
"Le Pont Rouge" - RN 6 – BP 125 - LIMAS - 69654 Villefranche-sur-Saône Cedex
Tel. : +33 (0)4 74 65 31 04 - Fax : +33 (0)4 74 60 36 27
SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône -Tarare B 623 780 178 - TVA FR 56 623 780 178